



LE JUGE DU TGI DONNE RAISON AUX SOIGNANTS DU SERVICE DE NEUROCHIRURGIE B3 ET À VOS ÉLUS CGT !

En autorisant par ordonnance en date du 21 décembre 2014, une expertise pour risque grave par un cabinet indépendant agréé par le ministère du travail.

Le CHSCT peut recourir à l'expertise dans trois cas :

1. Lorsqu'un risque grave, révélé ou non par un accident du travail, une maladie professionnelle ou à caractère professionnel est constaté dans l'établissement". (épuiement professionnel, agressions, troubles musculo - squelettiques ...)
2. En cas de projet important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. (horaires, mutualisation, déménagement, ...)
3. En cas de projet important introduisant une nouvelle technologie. (logiciels, matériel,....)

En déboutant la direction qui par assignation en référé devant le TGI de Toulouse a voulu annuler la délibération de vos élus.

Face à une décision de recours à l'expert par le CHSCT, l'employeur n'a que deux choix :



- soit il accepte et la mission peut commencer rapidement,
- soit il refuse (casser le thermomètre pour ne pas voir la fièvre et continué à s'asseoir sur son obligation de sécurité) et engage une procédure de contestation devant le Tribunal de Grande Instance (TGI) (art. L. 236-9).

Le CHSCT est une instance représentative du personnel dotée de pouvoirs délibératifs pour l'ensemble des questions de santé et sécurité ou des conditions de travail.

Plus que jamais face à l'attaque inacceptable de la direction contre le CHSCT de Purpan (projet de suppression d'un CHSCT sur le site), vos élus CGT restent à vos côtés pour défendre vos droits, votre santé, et votre sécurité au travail. Grâce à c'est expertise nous allons mettre en avant de façon incontestable vos véritables conditions de travail et vous donner les moyens d'obtenir réparation en cas de préjudice sur votre santé.

Voilà les motifs pour lesquels aujourd'hui la direction veut mettre à mal les CHSCT, la direction du CHU mais aussi nationalement le MEDEF et la CFDT qui ont défendu un projet de suppression des CHSCT dans toutes les entreprises !!! Un Scandale !!!

Plus d'infos dans les permanences syndicales:

Rangueil: 05-61-32-25-67 Larrey: 05-67-77-14-11 Purpan: 05-61-77-77-08 Purpan plaine: 05-67-77-10-88
Hôtel-Dieu: 05-61-77-84-70 La Grave: 05-61-77-79-71, Fontaine salée: 05-61-90-92-90, Garonne: 05.34.55.76.78
Intranet: rubrique vie sociale/syndicats du CHU/syndicat, site www.cgitchutoulouse.fr FACEBOOK : «CGT CHU TOULOUSE»